

représentent une forme spécialisée de l'art héraldique, et lorsque nous discutons de drapeaux et d'art héraldique, nous traitons du même sujet. Si nous ne voulons pas que notre drapeau se conforme à la tradition sous certains rapports, aussi bien adopter la thèse de certains républicains et rompre complètement avec le passé. Pour ma part, j'espère que cela ne se produira pas.

Des voix: Bravo!

M. Matheson: Lorsqu'il retournera chez lui, ce soir, mon honorable ami n'aura qu'à examiner la décoration des forces canadiennes pour se rendre compte qu'il s'agit d'une très belle médaille, l'une des plus jolies que nous ayons frappée. Il remarquera les trois feuilles d'érable ornant un côté de la médaille et le portrait de la reine Élisabeth qui figure sur l'autre côté. Il y a aussi les insignes et le bouton, adoptés en 1950, que le régiment de l'Île du Prince-Édouard porte à la casquette et sur le col; les insignes et le bouton, adoptés entre 1955 et 1961, que les généraux canadiens supérieurs portent à la casquette et sur le col; et, pour répondre aux observations du préopinant, le blason révisé des armoiries du Canada que l'honorable Ellen Fairclough, secrétaire d'État, a proclamé le 8 octobre 1957. Il vaudrait la peine, à mon avis, que les honorables représentants lisent cette annonce. On y trouve aussi l'insigne et les boutons de coiffure, approuvés en 1947, que porte le régiment des *Canadian Guards*. Le bouton comprend les trois feuilles d'érable encerclées de la devise: d'un océan à l'autre. Le premier ministre a ensuite mentionné la merveilleuse version enluminée de la Déclaration canadienne des droits, publiée le 10 août 1960 et portant la signature du premier ministre de l'époque, le très honorable chef de l'opposition. Y figurent non seulement les armoiries au complet mais aussi les trois feuilles d'érable stylisées que porte le drapeau proposé et qui paraissent également sur les trois volumes d'histoire portant le titre: *Canadians serving Overseas*. En outre—et il me semble que c'est là un argument assez probant—on trouve sur le pavillon personnel de Sa Majesté en tant que Reine du Canada les trois feuilles d'érable rouges sur champ blanc, et ce pavillon a été proclamé par Sa Majesté le 15 août 1962. En fait, les trois feuilles d'érable rouges sur champ blanc forment un quarante-deuxième ou un quarante-huitième—cela dépend de la façon dont vous mesurez—du pavillon rouge du Canada. Rien d'autre n'y symbolise le Canada.

Certains députés ont laissé entendre que nous rejetons le passé en appuyant cette recommandation. Quand ils quitteront la Chambre ce soir à six heures, je leur demande de se

rendre jusqu'à la statue assez célèbre de sir John A. Macdonald. Ils pourront voir sous celle-ci le grand sceau du Canada où cet emblème figure deux fois à la place d'honneur. Je leur demande également de se reporter à la question n° 1449 posée le 5 février 1963 à l'ancien gouvernement qui m'a répondu qu'en vertu d'une réclamation royale, trois feuilles d'érable tigées et les couleurs rouge et blanc constituaient notre emblème national.

L'hon. M. Churchill: De quelle proclamation royale parlez-vous?

M. Matheson: La proclamation royale est celle du 21 novembre 1921, dont j'ai parlé. C'est vraiment le fondement juridique du symbolisme canadien. Il y a dans notre histoire héraldique deux actes royaux d'une portée considérable. Le premier, se compose des mandats de Victoria, de 1868. Puis nous sautons à 1921. Mais avant 1868 et après 1921, de nombreux actes ont été adoptés. Certains ont un caractère administratif, et d'autres émanaient du *college of heralds*, et ceux-ci ont toujours eu tendance à confirmer la chose.

L'hon. M. Churchill: Je répugne à interrompre l'honorable député car son discours est très instructif; mais j'agis avec les meilleures intentions. Dans la proclamation royale du 21 novembre 1921, quelle couleur prescrivait-on pour les feuilles d'érable? En second lieu, y prescrit-on le rouge et le blanc comme couleur du Canada?

M. Matheson: Non. Je remercie l'honorable député de cette intervention utile. J'aurais dû aborder ce point, car le député de Waterloo-Nord (M. Weichel) en avait parlé. Les couleurs assignées au Canada par la proclamation du 21 novembre 1921 sont le blanc et le rouge. Elles devaient figurer à deux endroits. On devait s'en servir pour le métal, dans l'emblème—c'est-à-dire l'écu proprement dit—il y a en fait cinq parties. La partie supérieure comprend quatre quartiers, qui sont les lignes des Plantagenet—le chardon de l'Écosse, la harpe d'Irlande et la fleur de lis de France; je me réjouis de constater que le comité a eu la sagesse de remettre cette dernière dans notre blason, car elle avait été perdue depuis la bataille de Culloden, où les deux adversaires se sont servis de la fleur de lis pour étendard, les Hanovriens comme les Jacobites. Cela a été rapporté avec grande fierté aux autorités, en Angleterre. A la base, la position